

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/09/69

Date de convocation
6 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
19 septembre 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -
Monsieur Stéphane FOURNIER – Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Astrid SAVARY – Monsieur Jean-Claude NOEL

Excusés :

Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Corinne DOLLE
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Olivier QUIGNON

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

Objet : Sollicitation d'un fonds de concours communautaire dans le cadre du Contrat pour Transition Energétique

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et au dispositif de la Communauté Urbaine d'Arras,

Dans le cadre du Contrat pour la Transition Energétique, la Communauté Urbaine d'Arras dispose d'un fonds de concours spécifique pour apporter une aide financière aux communes dont les investissements permettent une économie d'énergie.

La rénovation thermique et énergétique d'une école entre dans les critères éligibles.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans la rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary. Les enjeux de ce projet :

- Un gain énergétique de plus de 52%
- Des émissions de gaz à effet de serre réduites de plus de 65%
- Un confort de travail pour les enfants et les enseignants

Le montant total du projet représente 617 074€. Divers financements seront sollicités auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté Urbaine d'Arras. (Voir plan de financement en pièce jointe)

Une subvention de 100 000 € soit 16% du projet pourrait être espérée au titre du fonds de concours transition énergétique de la CUA

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours pour le projet de rénovation thermique et énergétique de l'école Desavary pour un montant de 100 000€ auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 26 septembre 2023

Le Maire,
Alain CAVET.

